



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

Mobilisation de ressources 2018 du Secrétariat de la CIPV

Point 15.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. Le présent document a pour objet de faire le point sur les activités de mobilisation de ressources menées par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2018, ainsi que sur les résultats obtenus en la matière. Ces activités ont été conduites sous la houlette du groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources du Secrétariat de la CIPV (le groupe de travail), créé en 2015 et renouvelé en 2018 par le Secrétariat.
2. En 2018, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises afin de planifier, de rendre opérationnelles et de mettre en œuvre des activités de mobilisation de ressources visant à aider le Secrétaire à assurer un financement durable et suffisant qui permette d'atteindre les objectifs stratégiques de la CIPV.
3. En 2018, le Secrétariat de la CIPV a présenté au Bureau, au Comité financier et à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des informations actualisées sur sa situation financière délicate, qui ne lui permet pas de mener pleinement à bien les tâches qui lui sont confiées par la CMP. L'action du groupe de travail a permis de mobiliser des contributions plus importantes au Fonds fiduciaire multidonateurs, mais les fonds sont essentiellement des dons volontaires et imprévisibles, ce qui complique la planification à moyen terme des activités et des projets de la CIPV.
4. En ce qui concerne la simplification du mécanisme de contribution, la CMP a adopté à sa treizième session une décision qui simplifie la manière dont les contributions sont versées au fonds. En effet, les parties contractantes peuvent désormais éviter la longue procédure consistant à signer un accord avec la FAO pour chaque nouvelle contribution. Un simple virement bancaire suffit. Les délais de traitement pour recevoir de nouvelles contributions ont été réduits de 1 à 2 mois à 1 à 2 jours.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



5. S'agissant de la pérennité du financement, des progrès ont été faits à la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, où un document d'information intitulé «Convention internationale pour la protection des végétaux: succès et défis» a été présenté. Sous la direction de l'Australie, le Comité de l'agriculture, à sa vingt-sixième session, a instamment demandé à la FAO d'augmenter les crédits alloués au titre du Programme ordinaire en faveur du Secrétariat de la CIPV. Les Parties contractantes sont invitées à redoubler d'efforts en 2019 dans le cadre des réunions des organes directeurs de la FAO, notamment le Comité du programme, le Comité financier, le Conseil et la Conférence, afin de prendre des décisions favorables. L'objectif est que la FAO augmente les crédits qui sont alloués au titre du Programme ordinaire en faveur du Secrétariat de la CIPV pour l'exercice biennal 2020-2021. La décision finale sera prise à la Conférence de la FAO en juin 2019.

6. On note que 2018 a été une année record pour les contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs, qui ont atteint 1,1 million d'USD, soit une augmentation de 2,4 pour cent par rapport à 2017 et 73 pour cent par rapport à 2016. Les Parties contractantes suivantes ont contribué au fonds: Canada, Japon, République de Corée, États-Unis d'Amérique/Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande et Suisse. Ce fonds aidera à la mise en œuvre du plan de travail de la CIPV pour 2018 et de ses différentes initiatives, notamment l'Année internationale de la santé des végétaux, les travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, les activités sur les organismes nuisibles d'apparition récente, le projet pilote sur la surveillance, ePhyto et de nombreuses autres activités. La liste détaillée des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV figure dans le rapport financier 2018 (CPM 2019/13, Rapport financier 2018 du Secrétariat de la CIPV).

7. En ce qui concerne les projets en 2018, le Secrétariat de la CIPV a géré six projets, dont deux ont été obtenus (ou renouvelés): le projet financé par l'Union européenne visant à soutenir le troisième cycle de projets de l'IRSS (GCP/GLO/877/EC, 2018-2021) et le projet financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sur le déploiement d'une approche systémique à l'échelle mondiale (MTF/INT/336/STF, 2018-2021). Les quatre autres projets sont les suivants: le projet ePhyto financé par le STDF (MTF/GLO/688/STF, 2016-2019), le projet financé par l'Union européenne visant à soutenir la mise en œuvre de la CIPV (GCP/GLO/725/EC, 2017-2019), le projet financé par la FAO et la Chine visant à renforcer la capacité des Parties contractantes en développement à mettre en œuvre la CIPV (GCP/INT/291/CPR, 2017-2020) et le projet financé par le Japon visant à contribuer à la coopération aux fins de la mise au point de la solution ePhyto (GCP/GLO/827/JPN, 2017-2020). Le montant total des projets en cours s'élève à plus de 6 millions d'USD. La liste détaillée des projets de la CIPV figure dans le rapport financier 2018 (CPM 2019/13, Rapport financier 2018 du Secrétariat de la CIPV).

8. En ce qui concerne les contributions en nature, le Secrétariat de la CIPV a reçu en 2018 des contributions équivalant à environ un million d'USD, pour l'organisation de réunions, de voyages d'étude, de travaux d'experts, de formations et d'autres activités similaires. Les contributions provenaient principalement de plus de 35 organisations nationales, régionales et internationales ainsi que du secteur industriel (CPM 2019/13, Rapport financier du Secrétariat de la CIPV pour 2018).

9. Pour 2018, le groupe de travail a élaboré un plan de travail annuel qui se compose de cinq grands domaines d'activité: le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV, les projets de la CIPV, les contributions en nature de la CIPV, le financement durable et l'optimisation du mécanisme de travail. Les objectifs pour 2019 sont les suivants: continuer à avancer, avec le Bureau, le Comité financier et la CMP, sur l'initiative concernant le financement durable, renforcer les relations avec les donateurs traditionnels, améliorer les relations avec les donateurs potentiels et approcher de nouveaux donateurs, et coordonner les projets en cours et étudier les nouvelles pistes de projets mondiaux et régionaux, coordonner les contributions en nature apportées par les organisations nationales, régionales et internationales.

10. Il est important de noter que l'Année internationale de la santé des végétaux sera célébrée en 2020. Un montant d'au moins un million d'USD devrait être mobilisé en 2019 et 2020 pour permettre à toutes les activités prévues d'être exécutées au niveau minimum. Les parties contractantes sont vivement

encouragées à contribuer au fonds fiduciaire multidonateurs pour que l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 parvienne à produire l'effet escompté.

11. La CMP est invitée à:

- 1) *noter* les activités de mobilisation de ressources menées par le Secrétariat de la CIPV en 2018 et les résultats obtenus dans ce domaine;
- 2) *encourager* les Parties contractantes à apporter un soutien financier permanent au programme de travail de la CIPV.